

Le SYFANMP et L'UFBJOP se rapprochent pour mieux défendre leurs intérêts

Le SYFANMP (Chambre syndicale des Fondateurs, Affineurs et Négociants en Métaux Précieux) et L'UFBJOP (Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles) ont entériné leur rapprochement pour mieux défendre leurs intérêts communs.



Ce rapprochement présente de nombreux avantages. Les membres du SYFANMP vont pouvoir s'appuyer sur les structures existantes de l'UFBJOP pour défendre les intérêts de la profession, en particulier pour tout ce qui concerne l'environnement juridique, les réglementations, les normes, les douanes,... Le SYFANMP, dont le président Bruno Costet est aussi le DG de Cookson-Clal, apporte à l'UFBJOP une connaissance du circuit des métaux précieux ainsi que des informations sur la gestion de ces métaux, telles que le financement, la sécurité, le transport, la traçabilité... L'UFBJOP, équipée pour assurer une veille juridique, est par ailleurs vigilante auprès des structures nationales et européennes de réglementation. En première ligne pour défendre les inté-

rêts de la profession, elle peut aussi être force de proposition. Le rapprochement avec le SYFANMP renforcera encore son poids.

Parmi les dossiers sensibles figurent trois sujets d'actualité

Le premier concerne la nouvelle norme sur le délai de rétractation des vendeurs d'or privés, qui doivent attendre 24 heures pour confirmer leur vente après avoir eu une estimation. Une mesure étonnante que n'applique aucun autre secteur de la consommation courante. L'objectif ici est d'assouplir cette règle très contraignante et peu commerciale. Rappelons que le SYFANMP, confronté à la forte hausse du prix de l'or, avait vu exploser les ouvertures parfois anarchiques de

bureaux d'achat d'or. Dès 2012, il avait édité une charte de bonnes pratiques même si, depuis cette date, le nombre de bureaux de rachat d'or a drastiquement chuté suite à l'accalmie sur le prix de l'or.

Le deuxième sujet d'actualité concerne l'inscription dans le livre de police des douanes de tous les mouvements de métaux précieux. La loi laisse place à une certaine interprétation et le SYFANMP souhaiterait que la loi soit plus précise afin d'harmoniser les pratiques.

Enfin, une réflexion est en cours à Bruxelles sur la réglementation concernant les minerais issus des zones de conflit. Celle-ci s'appliquerait à tous et non seulement aux membres de la RJC. L'UFBJOP suit ce projet de près. Le rapprochement entre les deux instances représentatives que sont l'UFBJOP et le SYFANMP est donc une évolution tout à fait souhaitable dans le cadre d'une meilleure défense de la profession, et les membres devraient bientôt en voir les premiers résultats.■ I.H.